

**Session 4 : Conséquences sur l'organisation des SSTI
(deuxième partie)**

**Coopération Services de Santé au Travail
Interentreprises / OPP-BTP :
un volet du projet de Service**



M. Xavier HAURET – Responsable des partenariats SSTI - OPP-BTP – OPP-BTP – Boulogne-Billancourt

M. Thierry REBUISSON – Coordinateur du Service Prévention – AIST 19 – Brive

INTRODUCTION

Le secteur du BTP, avec 1,5 million de salariés au sein de 220 000 entreprises de tailles variées, reste confronté à une sinistralité élevée en dépit des progrès remarquables enregistrés des dernières années. La mobilisation convergente des acteurs de la prévention est de ce fait à optimiser.

Tendre vers une coopération formalisée dans un volet BTP du projet de Service des SSTI pourrait amplifier l'impact prévention commun sur les entreprises du BTP, en tenant compte des expériences en cours.

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Les rôles respectifs des acteurs impliqués dans la prévention auprès des entreprises du BTP, tels ceux des SSTI et de l'OPP-BTP peuvent être précisés.

L'identification du besoin des entreprises du BTP peut permettre de dégager des priorités d'actions et d'identifications des apports respectifs des différents partenaires (SSTI, OPP-BTP), mais aussi de l'entreprise.

Les exemples présentés de méthodes de coopération observées dans plusieurs régions permettront de réunir les éléments de méthodologie nécessaires à la création d'un volet "BTP" au sein du projet de Service.

DISCUSSION

Dans l'environnement de la prévention de la Santé au travail, la réflexion sur l'apport d'autres acteurs ou institutions est indispensable. Comment ces types de partenariats favorisent-ils la cohérence du message de prévention entre SSTI-BTP et SSTI non-spécifiques BTP?

L'évaluation de cette synergie nécessite-t-elle des aménagements du système d'information parmi d'autres moyens?



CONCLUSION

Un élan de partenariat OPP-BTP - SSTI est né et s'illustre par des exemples en région. Une systématisation de la formalisation dans un volet du projet de Service paraît envisageable. L'évaluation de ces cas sera, en outre, dépendante du partage des outils de traçabilité et des indicateurs.

(Résumé en lieu et place des Actes)